

Stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée 2020-2022

Feuille de route de déploiement des cas d'usage

L'objectif de la stratégie 2020-2022 est de faire de la France un territoire de développement et de déploiement de la conduite et de la mobilité autonome des biens et des personnes, en réalisant les premiers pilotes de services sans opérateur ou conducteur à bord pour répondre aux besoins des territoires.

La concertation nationale menée autour de cette stratégie a permis de définir des principales orientations pour les cas d'usage, détaillées ci-dessous.

Domaine	Orientations pour les cas d'usage
Automobile	Déploiement des systèmes d'assistance à la conduite Préparation du « niveau 3 » Services de mobilité autonome, électrique et partagée dans des domaines d'emploi restreints (expérimentations et pilotes de service entre 2022 et 2025 pour définir le passage à l'échelle)
Transport	Déploiement de services de mobilité autonome, électrique et partagée en environnement maîtrisé dès 2022 sans opérateur à bord pour répondre aux besoins des territoires
Logistique	Solutions de transport de biens sur sites fermés et solutions de transport automatisé pour la livraison du dernier km en centre-ville supervisés à distance entre 2022 et 2024
Mixte	Covoiturages et transports automatisés coopérant avec l'infrastructure